



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/33

Référence SPW-ARNE :  
10013269Référence SPW-TLPE :  
F0218/62096/PU3/2023/17/L53572/CVA/CB

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
PERMIS UNIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU  
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La demandeuse est la s.a. ECOTERRES, dont les bureaux se trouvent rue de la Neuville 100 à 6240 FARCIENNES.

Le terrain concerné est situé rue de l'Environnement 8 à 4100 SERAING, et cadastré SERAING 1<sup>ère</sup> division section A n°s 120 N 5, 120 B 5, 120 Z 4, 122 N 15, 125 L 6, 125 E 5, 125 X 4, 125 V 5, 127 C 6.

Le projet consiste à construire et exploiter un centre de regroupement, de tri et de traitement de terres et autres déchets minéraux,

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête                                     | Les observations écrites peuvent être adressées :  |
|--------------------------------|-------------------------------|--|--|
| Le 12/01/2024                  | Le 18/01/2024                 | Lieu : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING<br>Date de clôture : 16/02/2024 | Par courrier ordinaire :<br>Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING<br>ou<br>Par courrier électronique :<br>enquete@seraing.be |

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **collège communal de la Ville de SERAING**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** :

- par Courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) ;
- par Tél : **04/330.84.87**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. ECOTERRES - Courriel : [info.ecoterres@deme-group.com](mailto:info.ecoterres@deme-group.com) à l'attention de M. BURTON - Tél : +32 71 25 60 41 ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 12 janvier 2024.

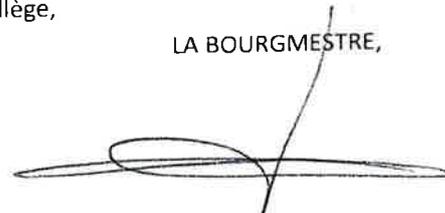
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, *mg*



A. PAPARELLI

Pour le collège,

LA BOURGMESTRE,



D. GÉRADON